

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Inclusion-d-eleves-en-situation-de-handicap-quelle-est-la-perception-des>



École & société

Inclusion d'élèves en situation de handicap : quelle est la perception des enseignants ?

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : lundi 18 septembre 2023

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Début septembre, les associations du collectif « Ma place, c'est en classe » (ANPEA, APF France handicap, ASEI, Droit au savoir, Gapas, FCPE, FISAF, FNASEPH, Fédération PEEP, Trisomie 21 France, UNANIMES) publient les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop qui a interrogé 601 enseignants. Ce sondage est un exemple supplémentaire de la manière dont les enseignants perçoivent l'inclusion scolaire.

Les enseignants sont favorables à l'inclusion scolaire

Les enseignants interrogés sont favorables à une scolarité des élèves en situation de handicap dans des établissements scolaires ouverts à tous. 81 % d'entre eux trouvent cela normal, 91 % des enseignants de moins de 35 ans le pensent. 90 % des enseignants estiment que la scolarisation d'élèves en situation de handicap est un droit, pour 83 % c'est une obligation.

Les enseignants sont également favorables à la scolarité en milieu ordinaire des élèves présentant des troubles *dys* (88 %) ou des déficiences auditives ou visuelles (75 %).

Enfin, 79 % des enseignants sont favorables à ce que les élèves avec handicap puissent avoir des évaluations, examens ou concours adaptés à leur handicap, afin de garantir l'équité.

Pour 92 % des enseignants interrogés, les parents sont des partenaires indispensables.

Pour les déficiences psychiques, le doute plane

95 % des enseignants sont favorables à la scolarité en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap moteur, cependant, ils ne sont plus que 44 % en ce qui concerne le handicap psychique.

L'Ifop note que *seule une courte majorité juge leur scolarisation souhaitable au sein d'établissements scolaires ouverts à tous : 58 % pour les enfants autistes, 58 % pour ceux avec des déficiences intellectuelles comme la trisomie 21 et 44 % pour ceux présentant des troubles psychiques.*

L'École inclusive nécessite des moyens

Selon ce sondage, les enseignants perçoivent l'École inclusive, au-delà des appréhensions qu'elle soulève, comme source d'enrichissement. Cependant, en corolaire du manque de moyens évoqué spontanément pour décrire l'École inclusive, le besoin de support, humain notamment, est indiscutable. Les enseignants évoquent ainsi le recrutement d'aides humaines supplémentaires (AESH), la réduction des effectifs par classe ainsi que la nécessité d'être formé.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, en application de la loi du 11 février 2005, la scolarisation des élèves en situation de handicap est une mission collective et une obligation nationale. Il est donc normal que ces élèves soient accueillis dans les écoles et les établissements à toutes les étapes de leur parcours scolaire, qu'elles se déroulent dans les classes ordinaires, les structures adaptées, les dispositifs spécialisés de l'Éducation nationale ou au sein des établissements médico-sociaux. En classe ordinaire, la prise en charge de ces élèves, notamment dans le 1er degré, est partagée entre les enseignants de la classe, les enseignants spécialisés et les psychologues des Rased.

Le SE-Unsa revendique des réponses ambitieuses aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap.

Inclusion d'élèves en situation de handicap : quelle est la perception des enseignants ?

Pour le SE-Unsa, l'État doit garantir le droit à compensation et permettre la mise en œuvre rapide des décisions de la commission des droits et de l'autonomie (CDA) par l'attribution des moyens financiers, matériels et humains nécessaires (pédagogiques, éducatifs, thérapeutiques, rééducatifs, aides techniques et humaines, et d'accompagnement) et assurer l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire. Le SE-Unsa demande l'ouverture de places en établissement spécialisé.

Le SE-Unsa exige en particulier l'augmentation du nombre d'enseignants référents afin d'assurer un maillage satisfaisant du territoire. Ceux-ci doivent disposer de la part de l'État et des collectivités locales des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Enfin, le SE-Unsa demande que la spécificité de la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire soit développée dans la formation initiale et continue de tous les personnels. Un accompagnement particulier de la pratique professionnelle dans le cadre de la mise en application du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de ces élèves est également nécessaire.

D'autre part, pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, le SE-Unsa insiste sur l'importance des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, composés d'enseignants spécialisés maillons essentiels de la mise en œuvre de l'École inclusive. Ces réseaux doivent pouvoir intervenir à tout moment de la scolarité auprès des élèves pour remédier à des difficultés persistantes malgré les aides apportées par leur enseignant dans le cadre de la classe. Les psychologues de l'EN aident à analyser les besoins pour favoriser l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers et construisent avec l'ensemble des partenaires accompagnant l'enfant un projet de scolarisation adaptée. Les équipes des circonscriptions de l'EN sont également une ressource indispensable pour la scolarité des élèves à besoins éducatifs particuliers.